



EXPOSITION AVICOLE du 9 au 11 Novembre 2024

Parc des Expos de POITIERS

Lapins : Partenaire de la Course aux Points. **Pigeons :** Championnat Régional des Mondains.
Challenge des Races Poitou-Charentes-Vendée.

Vous êtes cordialement invité à participer à notre Exposition Avicole au sein de «La Ferme s'invite», le rendez-vous Poitevin dédié à la passion de l'élevage. Cette manifestation accueille les fleurons des races bovines, ovines, des animations équinnes, des dégustations de produits régionaux, etc... C'est aussi un coup de projecteur gratifiant sur notre loisir avec un espace de plus de 400 m2 consacré à notre aviculture amateur. Avec votre soutien nous souhaitons offrir à un nombreux public une image dynamique de notre loisir. Merci d'avance de votre participation et de votre confiance. A bientôt et Cordialement.

à renvoyer impérativement avant Le 4 Octobre 2024

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone :.....E-mail.....

Adhérent de la Société Avicole :

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Unité		3,50	
Couple (dindes, oies, canards)		4,00	
Trio (1/2)		4,50	
Parquet (1/3)		4,50	
Volière (1/6)		5,00	
Frais de secrétariat			5,00
TOTAL A PAYER			

Feuille d’engagement de vos animaux à remplir svp avec soin pour éviter des erreurs

Nom.....Prénom.....

Parquet : P Trio : T Volière : V Mâle : M Femelle : F	RACE et VARIÉTÉ (bien préciser la couleur) GR : Grande Race – RM : Race Moyenne PR : Petite Race – RN : Race Naine	Prix de Vente

Règlement ci-joint par chèque à l’ordre de **l’Association Vienne Aviculture**
à adresser à : *Dominique Rochais, 22, rue de la Girardière, 79130 Azay/Thouet*

Fait àle.....

EXPOSITION D'AVICULTURE

POITIERS (Parc des Expositions) – **9 au 11 Novembre 2024**

Règlement Général

Article 1 : L'Exposition Avicole est régie par le règlement de la SCAF. Elle est ouverte à tous les éleveurs. Les animaux engagés devront être bagués pour les Volailles, Pigeons et Palmipèdes, tatoués pour les Lapins et pastillés pour les Cobayes.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Unité (toutes catégories) : 3,50 euros ; **Couples** (Dindes, Oies, Canards) : 4,00 euros ;

Trio (1/2) : 4,50 euros ; **Parquet** (1/3) : 4,50 euros ; **Volière** (Pigeons 3/3) : 5,00 euros.

Frais de secrétariat : 5 euros.

Adressez vos feuilles d'engagement accompagnées du montant des inscriptions (chèque libellé au nom de l'Association Vienne Aviculture) :

Dominique Rochais, 22, rue de la Girardière, 79130 Azay sur Thouet

Tél. 07 78 86 57 17 – E-mail : dominique.rochais@hotmail.fr

(Inscription par mail possible avec règlement lors de l'engagement)

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 4 Octobre

Important : l'emplacement réservé à l'aviculture étant limité nous sommes dans l'obligation d'arrêter les inscriptions à 400 sujets. Ne tardez pas à vous inscrire.

Article 3 : MESURES SANITAIRES

Les poules, dindes, canards, oies, pigeons, faisans, cailles et tourterelles présents dans l'Exposition doivent être obligatoirement vaccinés contre la maladie de Newcastle. Tout animal non accompagné d'un certificat de Vaccination valable sera refusé ainsi que tout animal jugé suspect de maladie. Un contrôle sanitaire sera effectué par un Vétérinaire.

Article 4 : PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Réception des animaux : le jeudi 7 Novembre (de 14 heures à 19 heures).

Jugement des animaux : le Vendredi 8 Novembre (à partir de 14 heures).

Ouverture au public : Samedi 9 et Dimanche 10 Novembre (de 9 heures à 18 heures) le Lundi 11 Novembre (de 9 heures à 17 heures).

Ouverture du Bureau des Ventes : Samedi 9 et Dimanche 10 Novembre (de 9 heures à 18 heures), le Lundi 11 Novembre (de 9 heures à 16 heures).

Remise des Récompenses : le lundi 11 Novembre (à partir de 16 heures).

Enlèvement des animaux : après la remise des récompenses.

Article 5 : VENTES.

Les animaux mis à la vente doivent être inscrits sur la feuille d'engagement. Le prix de vente de l'éleveur sera majoré de 20 % au profit des organisateurs. Toute personne retirant un sujet de la vente devra s'acquitter des 20 %. L'enlèvement des animaux vendus peut être immédiat sauf pour les sujets primés GPE.

Article 6 : JUGEMENT.

Le jury est composé de Juges officiels

Article 7 : RÉCOMPENSES.

● **Grand Prix de La Ferme s'invite**

● **3 GRANDS PRIX D'EXPOSITION** (Volailles et Palmipèdes, Pigeons, Lapins et Cobayes). *3 paniers garnis de produits Régionaux.*

● « *Coups de coeur* » en *Volaille, Pigeon, Lapin* (animaux choisis par les juges) : *Paniers garnis,*

● Tous les **97 Points** seront récompensés. (Panier garni de Produits Régionaux, bouteilles de vin du Haut Poitou, etc...).

● **Championnats Régionaux** : Règlement en vigueur des Clubs concernés.

● Challenge des races Poitou-Charentes : 2 titres décernés à une race Régionale.

*Tout exposant, par le fait de son inscription, adhère au présent règlement
et prend l'engagement de s'y conformer*

*L'Association Vienne Aviculture
vous souhaite un agréable moment et les meilleurs résultats
avec vos animaux préférés*

Président :

Philippe Jalladeau

3bis, rue de Montmorillon

86300 Chauvigny

Tél. 06 21 58 34 88)

jalladeau.philippe@orange.fr

Commissaire Général :

Dominique Rochais

22, rue de la Girardièrre

79130 Azay sur Thouet

Tél. 07 78 86 57 17

dominique.rochais@hotmail.fr